LT



REGLEMENT PARTICULIER

7^{ème} RALLYE NATIONAL PEA VHC DE LA LURONNE

Coupe de France coefficient 2 2 / 3 JUIN 2017

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes,

il est identique à celui de la discipline moderne correspondante au 42^{ème} Rallye National PEA de la Luronne, ceci tant en prescriptions générales qu'en procédures et signalisations, sauf articles spécifiques ci-après.

PROGRAMME - HORAIRES

Identique au 42ème rallye national PEA de la Luronne.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise les 2 et 3 JUIN 2017 en qualité d'organisateur administratif et technique, un rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

7^{ème} RALLYE NATIONAL VHC PEA DE LA LURONNE

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté en date du 23/3/2017 sous le numéro 36 et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 411 en date du 25/04/2017.

Comité d'Organisation

Identique au 42ème rallye national PEA de la Luronne.

Organisateur technique

Identique au 42^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

1.1P. OFFICIELS

Identique au 42ème rallye national PEA de la Luronne.

Directeur de Course :

Commissaire Technique : André LALLEMAND licence 0411/55989

1.2P. ELIGIBILITE

Le 7^{ème} rallye national VHC PEA de la Luronne compte pour :

- la coupe de France des Rallyes VHC 2017 coefficient 2.
- le challenge VHC 2017 de la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté.
- le challenge ASA LURONNE 2017.
- le challenge VED 2017.
- le challenge STPI PRE SERROUX 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au 42^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} rallye national VHC PEA de la Luronne doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 22 MAI 2017.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

avec la publicité facultative des organisateurs :

Pilote ou copilote membre ASA LURONNE
Pilote et copilote membres ASA LURONNE
Pilote et copilote membres d'une autre ASA
sans la publicité facultative des organisateurs
880 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

3.3P. ORDRE DE DEPART: il est le suivant : VHC – Modernes. Le dernier concurrent du rallye VHC bénéficiera de 15 minutes d'écart avec le premier concurrent moderne.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR jusqu'à 1975 inclus, I et J1.titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition (1947 à 1990) et les voitures de la période J2 (avec passeport technique Historique FIA ou FFSA) (1985 à 1990).

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

<u>ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES</u>

6.1P. DESCRIPTION

Il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VH partiront en premier.

Identique au 42^{ème} rallye national PEA de la Luronne.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Identique au 42ème rallye national PEA de la Luronne.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.16 Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme aux règles spécifiques Rallyes VHC

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Classement à l'indice de performance.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : chaque concurrent recevra un trophée.

Prix : les concurrents récompensés recevront un produit du terroir.

Remise des prix : identique au $42^{\grave{\text{e}}\text{me}}$ rallye national PEA de la Luronne.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE INTERNET:

www.asaluronne.fr